



RCS : LIBOURNE

Code greffe : 3303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LIBOURNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00344

Numéro SIREN : 812 879 898

Nom ou dénomination : A COUYAU 1

Ce dépôt a été enregistré le 23/08/2017 sous le numéro de dépôt 3553

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIBOURNE

36 rue Victor Hugo / BP 195 / 33 504 LIBOURNE Cedex
tél : 05-57-25-58-10 / mail : greffe.tclibourne@cegetel.net

SELARL COLUBER CONSEIL
24 avenue Georges Clemenceau
33500 Libourne

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : A COUYAU 1

Numéro RCS : 812 879 898

Numéro Gestion : 2015B00344

Forme Juridique : Société à responsabilité limitée

Adresse Château la Gaffelière
: 33330 SAINT EMILION

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/12/2016

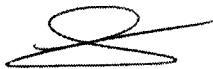
Durée de l'exercice : 18 mois

Comptes annuels déposés le : 23/08/2017

Sous le numéro : 3553

Délivré à Libourne le 23 août 2017

Le Greffier,



TRIBUNAL DE COMMERCE
CHARENTAISE



33500 LIGURNE

Sarl A. COUYAU 1

Château La Gaffelière

La Gaffelière Est

33330 SAINT-EMILION

COMPTES ANNUELS

Période du 23 juillet 2015 au 31 décembre 2016

SAGECO

certifié conforme

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the words "certifié conforme".

Désignation de l'entreprise Sarl A. COUYAU 1				Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise Château La Gaffelière La Gaffelière Est				33330 SAINT-EMILION		
Numéro SIRET* 81287989800011						
Durée de l'exercice en nombre de mois * 18				Durée de l'exercice précédent * 		
				Exercice N clos le 31/12/2016		
ACTIF				Brut 1		
				Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations { Fonds commercial *	010		012		
	incorporelles { Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028		030		
	Immobilisations financières * (1)	040		042		
	Total I (5)	044		048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances { Clients et comptes rattachés *	(2) { Autres* (3)	068		070	
			072	342	074	342
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	169	086	169
	Charges constatées d'avance *		092		094	
	Total II		096	511	098	511
	Total général (I + II)		110	511	112	511
PASSIF				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	1 000	
	Ecart de réévaluation			124		
	Réserve légale			126		
	Réserves réglementées *			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)			132		
	Report à nouveau			134		
	Résultat de l'exercice			136	-1 969	
	Provisions réglementées			140		
Total I			142	-969		
Provisions pour risques et charges			Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	480	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 1 000)			172	1 000	
	Produits constatés d'avance			174		
Total III			176	1 480		
Total général (I + II + III)			180	511		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA **EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT**

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise Sarl A. COUYAU 1

Néant ☐ *

Exercice N clos le
31/12/2016

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre
de l'IR

018

7

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	
	Production vendue {	biens	dont export		215	214		
		services *	et livraisons					
		intracommunautaires		217	218			
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée*						224	
	Subventions d'exploitation reçues						226	
	Autres produits						230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stock (marchandises)*						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240	
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 160)						244	
	Rémunérations du personnel*						250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	
	Dotations aux amortissements*						254	
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		}	262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
	Total des charges d'exploitation (II)							264
	1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294		
Produits exceptionnels (IV)							290	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		}	300		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348					
Impôt sur les bénéfices* (VII)							306	
2- BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)							310	
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col.2			312	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316	
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318	
	Provisions non déductibles*						322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)						324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des opes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies et octies A)	987	342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		JEI (44. sexies A)	989			
ZRD (44 terdecies)		127		ZRR (44. quindecies)	138			
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undecies)	990			
Dont divers		ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344	350	
		Créance due au report en arrière du déficit				346		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							352	
Déficits		Bénéfice col. 1				356	354	
		Déficit col. 2						
	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)							
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS							370	
Bénéfice col. 1				Déficit col. 2		372		
							1 969	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

ANNEXE COMPTABLE

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euros

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE**RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2016 ont été établis conformément au règlement de l'ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

En Euros

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

Immobilisations financières**Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

En Euros

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres	342	342	
	coll. publiques			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)				
Charges constatées d'avance				
TOTAUX		342	342	
Renvois (1) (2)	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

En Euros

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine					
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine					
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		480	480		
Personnel & comptes rattachés					
Sécurité sociale & autres organismes sociaux					
Etat & Impôts sur les bénéfices					
autres Taxe sur la valeur ajoutée					
collectiv. Obligations cautionnées					
publiques Autres impôts, taxes & assimilés					
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)		1 000	1 000		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)					
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		1 480	1 480		
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

En Euros

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	480
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	480

A COUYAU 1
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : La Gaffelière
33330 ST EMILION
812 879 898 RCS LIBOURNE

TRIBUNAL DE COMMERCE
GARENNE - ARRIVÉ LE
23 JUIN 2017
33500 LIBOURNE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 12 JUIN 2017

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à -1 969,35 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -1 969,35 euros

En totalité au compte "Report à nouveau" -1 969,35 euros
S'élevant ainsi à -1 969,35 euros

L'Assemblée Générale constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. En conséquence, les associés devront, conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, décider s'il y a lieu à dissolution de la Société, dans les quatre mois à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 12 juin 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

La Gérance

